

REPUBLIQUE FRANCAISE  
**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DEPARTEMENT  
DES YVELINES**

ARRONDISSEMENT DE  
VERSAILLES

**COMMUNE DE TRAPPES**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 28

Nombre de votants : 38

N'a pas pris part au vote : 0

Réf : 2024-18

Objet : Débat d'Orientations budgétaires  
2024

**Séance du 18 mars 2024**

**L'an deux mille vingt quatre, le dix huit mars, à 18h00 le Conseil municipal de Trappes, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Ali RABEH,**

**Présidence :**

Monsieur le Maire Ali RABEH

**Présents :** Ali RABEH, Noura DALI OUHARZOUNE, Aminata DIALLO, Gerard GIRARDON, Alienor EBLING, Aurélien PERROT, Jarina SAMAD, Marc LE FOLGOC, Frederic REBOUL, Florence BARONE, Anne-Andrée BEAUGENDRE, Catherine CHABAY, Sira DIARRA, Murielle BERNARD, Dalale BELHOUT, Ahmed KABA, Colette PARENT, Sarith SA, Cristina MORAIS, Said DSOULI, Josette GOMILA, Anne CLERTE-DURAND, Benoit CORDIN, Guy MALANDAIN, Fouzi BENTALEB, Maxime VELAY, Patrick LEBOUQC, Véronique BRUNATI.

**Absents excusés représentés :**

Sandrine GRANDGAMBE représentée par Anne-Andrée BEAUGENDRE  
Djamel ARICHI représenté par Noura DALI OUHARZOUNE  
Pierre BASDEVANT représenté par Dalale BELHOUT  
Housseem DHAOUADI représenté par Aurélien PERROT  
Jamal HRAIBA représenté par Fouzi BENTALEB  
Abdelhay FARQANE représenté par Aminata DIALLO  
Suzy LEMOINE représentée par Alienor EBLING  
Hélène DENIAU représentée par Jarina SAMAD  
Othman NASROU représenté par Patrick LEBOUQC  
Mimouna SARAMBOUNOU représentée par Sira DIARRA

**Absents :** Mohamed KAMLI.

**Secrétaire :** Fouzi BENTALEB

**Administration :** M. AGHACHOUI, M. TRAN, M. BERNARDET, Mme Aoustin, M. AMARI, Mme MONNIER, M. SIAD.

*Conformément aux articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative, le tribunal administratif de Versailles peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la date de sa notification et/ou de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ; -deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.*

2024-18

Objet : **Débat d'Orientations budgétaires 2024**

**Le Conseil municipal,**

**Vu** le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2121-29, L.2311-1-2 et L.2312-1 ;

**Considérant** que, conformément à l'article L.2312-1 du code général des collectivités territoriales précité, il est nécessaire de prendre acte du débat d'orientation budgétaire par une délibération spécifique donnant lieu à un vote ;

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire,

**Article unique : Prend acte** de la tenue du débat sur les orientations budgétaires 2024, sur la base du rapport présenté en annexe dans les conditions prévues à l'article L.2312-1 du code général des collectivités territoriales ainsi que du rapport annuel sur l'égalité Femmes/Hommes.

**Approuvé à l'unanimité**

Pour extrait conforme, **19 MARS 2024**

**Ali RABEH**  
Maire de Trappes



# Rapport sur les orientations budgétaires relatif au budget primitif 2024



Recu du Contrôle de légalité le 20/03/2024  
Identifiant : 078-217806215-20240318-8601-DE-1-1

*Écologie et Solidaire*

# Un contexte économique morose qui pénalise les collectivités...

- ▶ Une **inflation** qui ralentit mais qui demeure à un niveau élevé : +4,9% en 2023 et +3,4 % en 2024
  - ▶ Le panier du Maire pour l'année 2023 est estimé à + 4,7%
- ▶ Une **croissance atone** : 0,8% pour la France en 2024
- ▶ Un **marché immobilier en berne** qui pèse sur les finances locales :
  - ▶ Perte de 140 millions d'euros de recettes du département des Yvelines
  - ▶ Moindre dynamique de la TFPB pour les communes
- ▶ Un **plan d'austérité** de 10 milliards d'euros annoncé par le gouvernement
  - ▶ Baisse de 400M€ du Fonds Vert



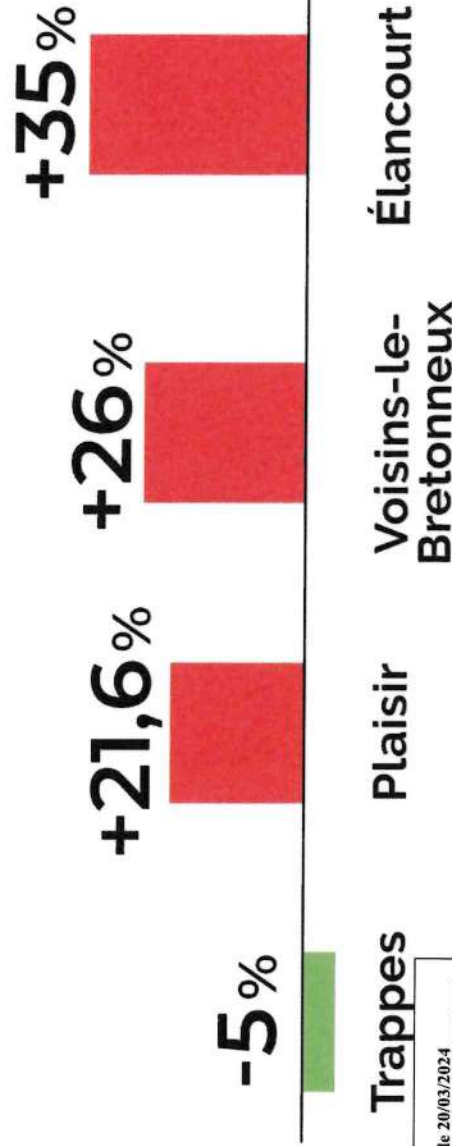
... Mais qui n'empêche pas la Ville de Trappes de maintenir l'ambition de son projet politique grâce à des efforts d'optimisation et d'innovation

- 1) Un effort sans précédent d'optimisation des moyens
- 2) Le meilleur pour les Trappistes : des services publics municipaux renforcés, au plus proche des besoins des citoyens
- 3) Une ville qui se prépare méthodiquement au changement climatique

## Un effort sans précédent d'optimisation des moyens

- ▶ Un choix de gel maintenu du taux communal de la TFPB, après une baisse de 5% en 2020
- ▶ Un choix rare au sein de l'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines

### ■ ÉVOLUTION DE LA PART MUNICIPALE DE LA TAXE FONCIÈRE DEPUIS 2020



Reçu du Contrôle de légalité le 20/03/2024  
Identifiant : 078-217806215-20240318-8601-DE-1-1

Evolution 2020-2023

# Un effort sans précédent d'optimisation des moyens

- ▶ Une construction budgétaire tournée vers l'optimisation et la recherche d'économies utiles
  - ▶ 320 000 € d'économies réalisées sur la facture énergétique grâce au plan de sobriété (17% de baisse de gaz consommé en volume)
    - ▶ Recrutement d'un ingénieur énergie-climat pour chercher de nouvelles économies et développer la production d'énergies renouvelables locales
    - ▶ Campagne de recherche de fuites d'eau qui permettrait de faire gagner des dizaines de milliers d'euros, car nous héritons de canalisations obsolètes
  - ▶ **Cuisine centrale :**
    - ▶ Partenariat de mutualisation avec Magny-les-Hameaux
    - ▶ Limitation de l'augmentation du prix de la cantine malgré l'augmentation de 12% du prix des denrées grâce à une **gestion rigoureuse de la cuisine centrale**
      - ▶ Transformer soi-même les produits et végétaliser permet de diminuer le coût de la nourriture et d'offrir à toujours plus d'enfants des repas équilibrés
  - ▶ Internalisation des Ateliers sociaux linguistiques : 40 000€ d'économies



# Un effort sans précédent d'optimisation des moyens

- ▶ **Réorganisation de la Direction générale des services techniques** pour faire mieux et moins cher que le secteur privé :
  - ▶ Renforcement des équipes des espaces verts (3 agents supp.), de la propreté urbaine (2 agents) et nouveaux recrutements à venir dans les régies bâtiment (électricien, agents d'exploitation-maintenance)
    - ▶ Ex : Réinternalisation du fauchage des espaces verts ou de la rénovation des logements de la ville
    - ▶ Amélioration du suivi des prestataires
    - ▶ Ex : Pression mise à Veolia pour assurer le chauffage des écoles
- ▶ **Renforcer l'attractivité de Trappes** pour attirer les meilleurs éléments :
  - ▶ Mise en place du télétravail
  - ▶ Complémentaire santé améliorée dès 2024
  - ▶ Mise en place du congé mensuel
  - ▶ **Versement de la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat**
    - Reçu du Contrôle de légalité le 26/03/2024  
Identifiant : 078-217806215-20240318-8601-DE-1-1
  - ▶ Expérimentation de la semaine de 4 jours



## Le meilleur pour les Trappistes : des services publics municipaux renforcés, au plus proche des besoins des citoyens

### ► Une méthode : la consultation et l'implication des citoyens :

- Assemblées citoyennes : budget multiplié par 16
- Budget participatif
  - 330 000 euros d'investissement décidés par les habitants
  - 86 projets déposés

### ► Des projets conçus par et pour les habitants :

- Esplanade Pergaud
- Cours d'école Oasis
- Parc Plaine de Neauphle
- Assises de la Cité éducative

# Le meilleur pour les Trappistes : des services publics municipaux renforcés, au plus proche des besoins des citoyens

## ► Des équipements à la pointe de la modernité

- Trappes Plage
- Grenier à Sel
- Esplanade Pergaud
- Stade Gravaud
- Maison des Familles
- Parc de la Plaine de Neauphle

## ► Le droit à l'excellence pour tous

- Jumelage Comédie-Française
- Programme Kes'k'IA
- Jeunes ambassadeurs culturels
- ~~Sejours à 10 euros, séjours collège~~

# Le meilleur pour les Trappistes : des services publics municipaux renforcés, au plus proche des besoins des citoyens

- ▶ **Un service public de proximité pour accompagner les plus démunis :**
  - ▶ Une épicerie sociale innovante
  - ▶ Un pôle du lien social et de l'éducation populaire au cœur des Merisiers : 1200 m<sup>2</sup> d'espaces neufs et modernes regroupant des services publics essentiels : la Maison des jeux, le Centre social, la Maison des parents et un Relai petite enfance
  - ▶ Une navette municipale pour les personnes âgées
- ▶ **Une ville plus inclusive :**
  - ▶ Equipements : classe UEMA, cours d'école oasis, nouvelles aires de jeux
  - ▶ Un plan de formation des agents aux enjeux du handicap : animateurs, directeurs centre de loisir, agents d'accueil



# Le meilleur pour les Trappistes : des services publics municipaux renforcés, au plus proche des besoins des citoyens

- ▶ Une administration moderne et efficace qui **simplifie la vie des usagers**
  - ▶ Un meilleur accueil à l'Hôtel de Ville : une prise de RDV facilitée et modernisée
  - ▶ Des cimetières rénovés en concertation avec les habitants
  - ▶ Inscription à J-0 à la cantine municipale
  - ▶ Un nouveau process d'inscriptions au périscolaire qui a fait ses preuves
  - ▶ Trappes & Moi : déploiement du signalement citoyen
  - ▶ Mise en place d'une borne d'évaluation de la satisfaction à l'entrée de l'Hôtel de Ville
- ▶ Une communication qui s'améliore pour faciliter l'accès aux droits
  - ▶ Acquisition de nouveaux journaux électroniques d'information

# Le meilleur pour les Trappistes : des services publics municipaux renforcés, au plus proche des besoins des citoyens

- ▶ Une police municipale renforcée pour améliorer la tranquillité publique :
  - ▶ 9 PM et 4 ASVP en poste contre 3 PM et 3 ASVP auparavant
  - ▶ Brigade canine
  - ▶ Patrouilles de nuit : minimum 4 par semaine
- ▶ Des moyens techniques et technologiques pour lutter contre la délinquance et l'incivilité
  - ▶ Caméras intelligentes anti-dépôts sauvages
  - ▶ Caméras mobiles
  - ▶ Plan de 60 nouvelles caméras de vidéo-surveillance
  - ▶ Diagnostic vitesse

# Une ville qui se prépare méthodiquement au changement climatique

- ▶ Des diagnostics précis pour cibler les priorités et avancer intelligemment : bilan carbone, schéma directeur immobilier et environnemental, schéma directeur vélo, schéma de déplacement de l'administration, schéma directeur des achats **publics** socialement et écologiquement responsables...
- ▶ Une recherche systématique des économies d'énergie : mutualisation des équipements pour optimiser leur utilisation, fin de l'éclairage ornemental, nomination et formation de « référents sobriété » par bâtiment...
- ▶ L'investissement pluriannuel dans la **réhabilitation** des bâtiments municipaux, à commencer par les écoles
- ▶ Une lutte contre les îlots de chaleur : **cours Oasis**, création d'îlots de fraîcheur dans différents points de la ville
- ▶ Aller vers un modèle énergétique plus sain et plus économe :

▶ Avancée du réseau de chaleur urbain

Reçu du Contrôle de légalité le 20/03/2024  
Identifiant : 098-217606

**Coopérative Photovoltaïque**



## Détail recettes en fonctionnement

- Recettes totales
- Dotations et recettes compensatrices
- Fiscalité directe

En milliers d'Euros

Des recettes réelles de fonctionnement projetées en hausse



# Des dotations et recettes compensatrices projetées avec prudence

Année	2022	2023	2024
Dotation forfaitaire	2 274 937 €	2 359 671 €	2 350 000 €
Dotation de Solidarité Urbaine	12 170 851 €	12 534 898 €	12 500 000 €
<b>TOTAL DGF</b>	<b>14 445 788 €</b>	<b>14 894 569 €</b>	<b>14 850 000 €</b>

Année	2022	2023	2024
Attribution de Compensation (SQY)	8 045 872 €	8 045 872 €	8 045 872 €
FSRIF	2 915 491 €	3 176 164 €	3 100 000 €
Compensation au titre des exonérations taxes foncières	1 319 612 €	1 536 213 €	1 500 000 €
FDPTP	1 515 158 €	1 557 333 €	1 500 000 €
<b>TOTAL DGF</b>	<b>13 796 133 €</b>	<b>14 315 582 €</b>	<b>14 145 872 €</b>



# Fiscalité locale : La ville fait le choix de maintenir son taux communal de TFPB

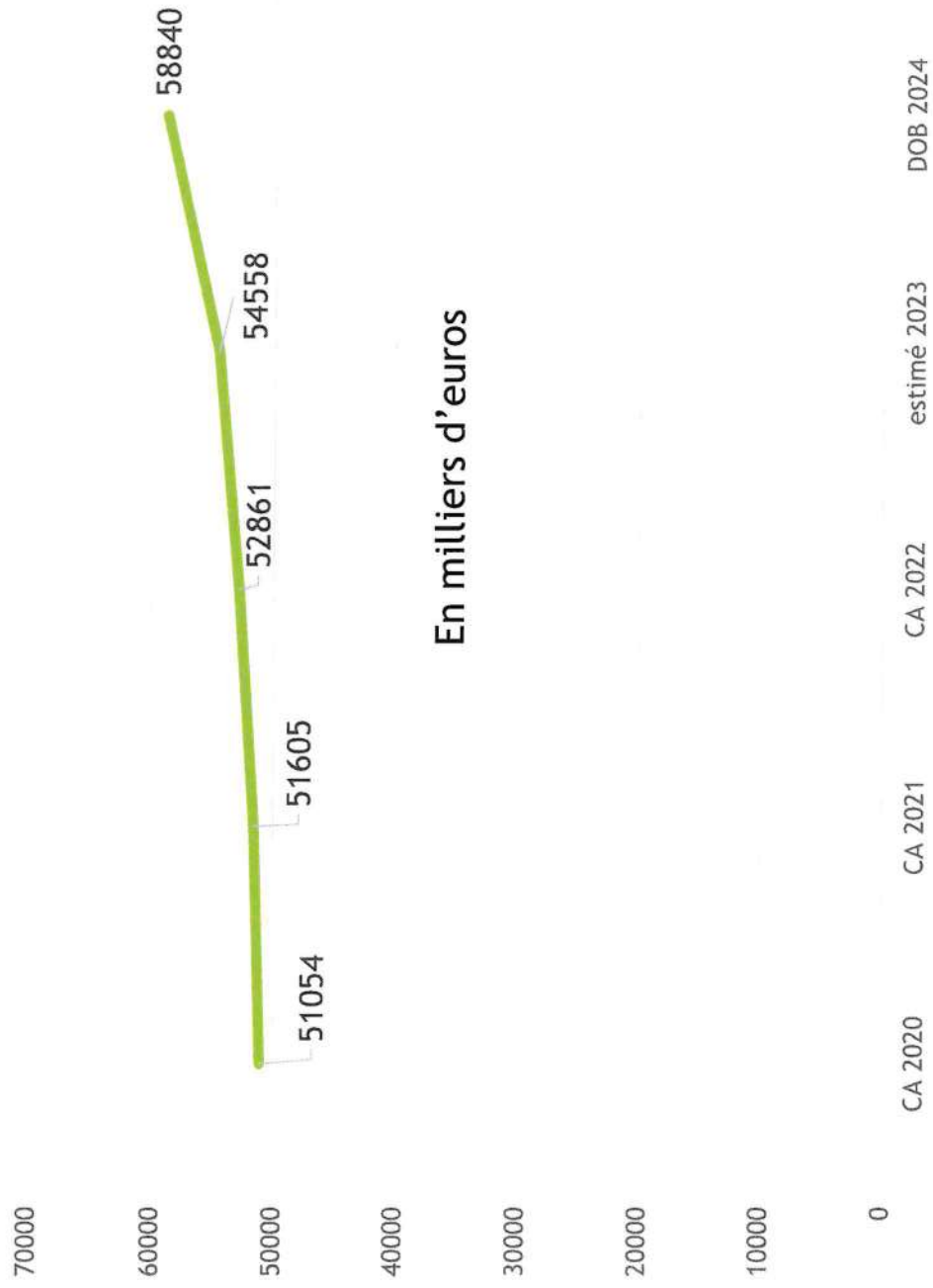
	Année	2022	2023	2024	2023-2024 %
Base FB – commune		50 837 656 €	54 447 130 €	56 625 015 €	3,9 %
Base FNB		77 775 €	83 297 €	86 629 €	3,9 %
Base THRS		1 111 628 €	1 190 554 €	1 238 176 €	3,9 %

En 2024, la seule variation proviendra de la décision de l'Etat de revaloriser mécaniquement les bases fiscales des locaux d'habitation à hauteur de l'indice des prix à la consommation harmonisée (IPCH 2023), soit 3,9%.

Année	2022	2023	2024
Produit TH	118 897 €	214 423 €	222 785 €
Produit TFB	18 215 748 €	18 705 130 €	19 370 500 €
Produit TFNB	97 712 €	117 186 €	121 000 €
TOTAL PRODUIT FISCALITE €	18 432 756 €	19 042 130 €	19 714 285 €

Reçu du Contrôle de légalité le 20/03/2024  
Identifiant : 078-217806215-20240318-8601-DE-1-1

## Dépenses en fonctionnement



Reçu du Contrôle de légalité le 20/03/2024  
 Identifiant : 078-217806215-20240318-8601-DE-1-1



## Dépenses en investissement



Reçu du Contrôle de légalité le 20/03/2024  
Identifiant : 078-217806215-20240318-8601-DE-1-1

## Les principaux investissements prévus en 2024

- ▶ 15,5 M€ pour les bâtiments municipaux dont notamment :
  - ▶ 5 M€ pour le stade Gravaud
  - ▶ 2,7 M€ pour les bâtiments scolaires
    - ▶ Dont 300 000 € pour le plan de rénovation des sanitaires
  - ▶ 1 M€ pour la Maison des familles
  - ▶ 850 000 € pour l'épicerie sociale
- ▶ 4,8 M€ pour les espaces extérieurs dont notamment :
  - ▶ 1,5 M€ pour les travaux de voirie et de pistes cyclables
  - ▶ 600 000 euros pour la requalification de la place du 8 mai 1945
  - ▶ 160 000 euros pour les cimetières
- ▶ 3 M€ d'acquisition de matériel, véhicules et mobilier
- ▶ 3,5 M€ d'acquisitions foncières

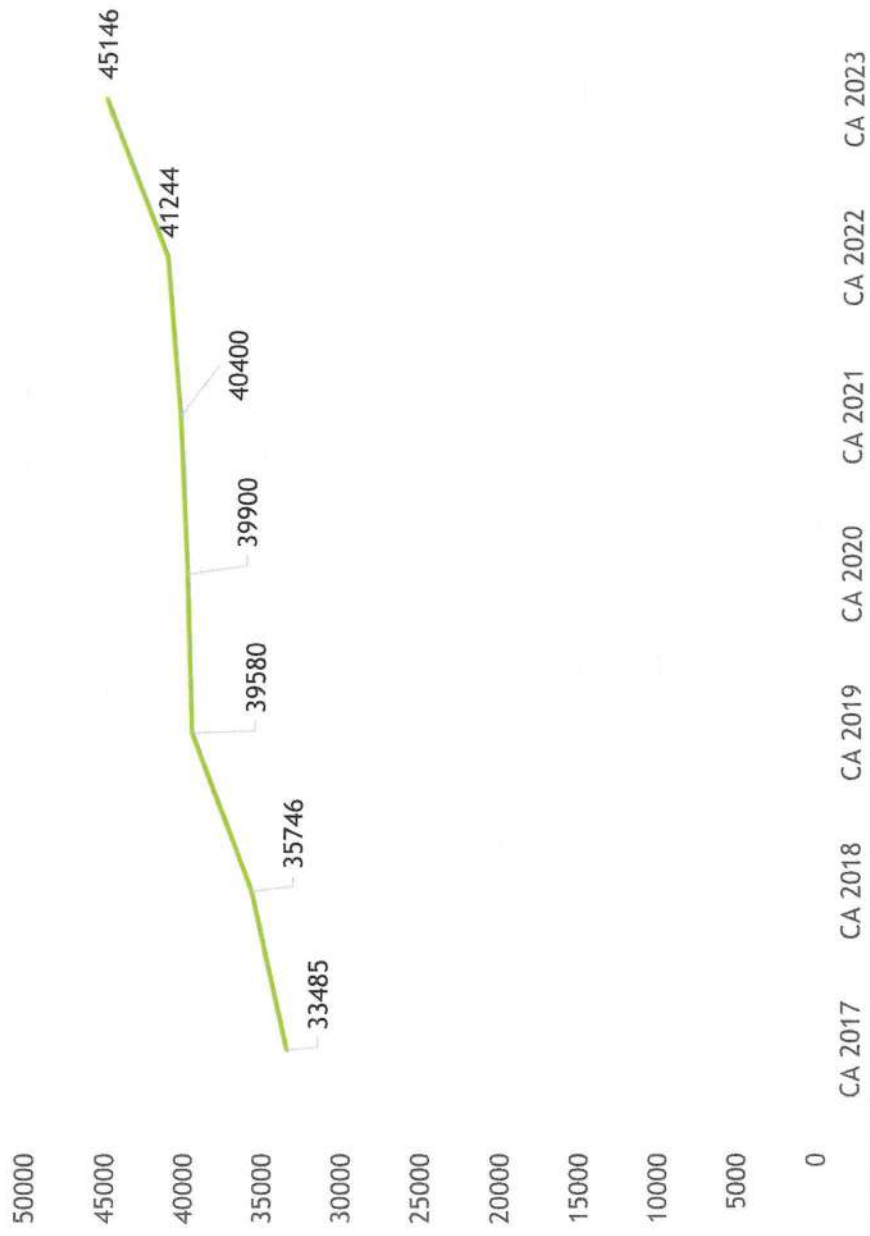


## Dette de la Ville

- Evolution de la dette
- Structure de la Dette



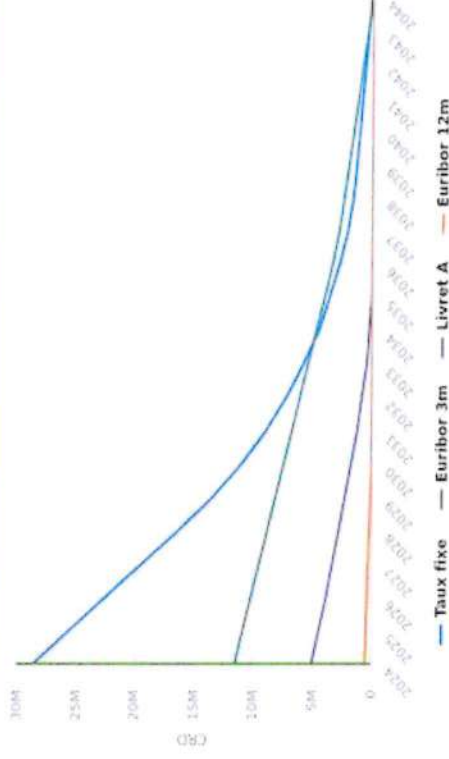
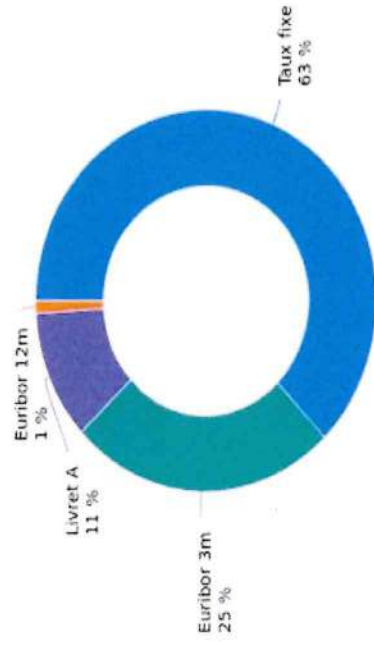
## Evolution de la dette Milliers d'Euros



# Une dette très sécurisée

## REPARTITION PAR INDEXATION

Au 01/03/2024



Indexation	Nombre de lignes	CRD	Poids
Taux fixe	25	28 504 323,65€	62,67%
Euribor 3m	3	11 499 999,90€	25,29%
Livret A	10	4 986 888,77€	10,96%
	1	489 003,77€	1,08%

Recvdu Contrôle de légalité le 20/03/2024  
Identifiant : 078-217806215-20240318-8601-DE-1-1

Proposition d'équilibre

- Section de fonctionnement
- Section d'investissement



# Proposition d'équilibre budgétaire 2024

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES		RECETTES	
Chapitre 011	Charges générales	Chapitre 013	Atténuation de charges
Chapitre 012	Charges de personnel	Chapitre 042	Écritures d'ordre
Chapitre 014	Atténuations de produits	Chapitre 70	Produits des services
Chapitre 023	Prélèvement	Chapitre 73	Impôts et taxes
Chapitre 042	Écritures d'ordre	Chapitre 731	Fiscalité locale
Chapitre 65	Autres charges	Chapitre 74	Dotations et participations
Chapitre 66	Charges financières	Chapitre 75	Autres produits
Chapitre 67	Charges exceptionnelles	Chapitre 77	Produits exceptionnels
		Chapitre 002	Résultat 2023 reporté
<b>TOTAL DEPENSES DE L'EXERCICE :</b>		<b>TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE :</b>	
	18 109 228,30 €		542 000,00 €
	36 553 813,03 €		65 500,00 €
	0,00 €		3 440 061,91 €
	4 508 643,92 €		11 145 872,00 €
	1 850 000,00 €		21 444 285,00 €
	2 842 092,50 €		23 549 039,11 €
	1 260 000,00 €		1 002 019,73 €
	75 000,00 €		10 000,00 €
			4 000 000,00 €
	<b>65 198 777,75 €</b>		<b>65 198 777,75 €</b>



Reçu du Contrôle de légalité le 20/03/2024  
Identifiant : 078-217806215-20240318-8601-DE-1-1



## RESSOURCES HUMAINES

Reçu du Contrôle de légalité le 20/03/2024  
Identifiant : 078-217806215-20240318-8601-DE-1-1



# Ressources humaines

- 1) La structure des effectifs
- 2) Evolution des éléments de rémunération

# La structure des effectifs

## Effectifs rémunérés (ETPR) par statut au 31 décembre

	2022	%	2023	%
Titulaire et stagiaire	451,52	57,2 %	422,61	53,2 %
Contractuel	325,52	41,2 %	358,85	45,2 %
Autre	12,39	1,5 %	12,42	1,5 %
<b>Totaux :</b>	<b>789,43</b>		<b>793,88</b>	

La part des fonctionnaires au sein des effectifs reste majoritaire bien qu'accusant une baisse en 2023 au profit des contractuels permanents ou non.

La catégorie « Autre » permet de mettre en avant les agents relevant d'autres statuts mais faisant partie intégrante de la masse salariale ; il s'agit de la traduction de la politique d'accompagnement de la collectivité par le biais entre autres de l'apprentissage ainsi que des personnes étant éligibles à l'allocation de retour à l'emploi.

## **Répartition par catégorie – Moyenne année 2023**

Les effectifs présentés correspondent à une moyenne sur l'ensemble des années 2022 et 2023.  
La structuration des effectifs par catégorie reste stable par rapport à 2022 avec un niveau de cadre stable représentant

**10 % des effectifs** pour les agents de catégorie A.

	2022	%	2023	%
Catégorie C	539,78	67,8%	528,84	66,2%
Catégorie B	154,38	19,3%	167,66	20,9%
Catégorie A	86,49	10,8%	84,91	10,7%
Autres	15,38	2,1%	17,9	2,2%
<b>Totaux :</b>	<b>796,04</b>	<b>100%</b>	<b>799,31</b>	<b>100%</b>

# La masse salariale et les heures supplémentaires

La masse salariale s'élève en 2023 à 35 508 552 euros. Elle a intégré en 2023 :

- Le GVT (Glissement Vieillesse Technicité) avec une politique d'avancement assez favorable pour les agents ;
- Internalisation des ateliers de Français à compter du mois de novembre 2023
- La hausse du point d'indice en 2022 et 2023 (1,5 % depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2023).
- Les augmentations du SMIC (en 2022 et 2023)
- La hausse de la prise en charge du titre de transport (en septembre 2023)
- La refonte des grilles indiciaires (en 2022 et 2023)
- La Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat (GIPA)

Malgré ces nombreuses mesures, l'augmentation de la masse salariale reste faible, et a pu être absorbée en raison des mouvements de personnels.

14 801 heures supplémentaires ont été effectuées en 2023 pour un montant de 322 477 euros. Malgré les heures réalisées en conséquence de la mobilisation importante du personnel communal dans le cadre de la gestion des émeutes et du lancement de Trappes Plage, le poids des heures supplémentaires dans la masse salariale reste faible (0,9 %).



# Evolution des éléments de rémunération

La structuration du régime indemnitaire a évolué ces dernières années notamment avec la mise en place du RIFSEEP qui se compose de l'Indemnité de Fonction de Sujétions et de l'Expertise (IFSE) et du Complément Indemnitaire Annuel (CIA).

Ainsi, pour rappel, l'IFSE a été mise en place le 27 mars 2018 au sein de la commune de Trappes et vient remplacer les anciennes primes existantes telles que la Prime de Fonction et de résultat, la Prime de service et de rendement ou encore la rubrique « Primes & Indemnités ».

Aujourd'hui, la grande majorité des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale est concernée par le RIFSEEP. A noter que les cadres d'emploi des professeurs, des assistants d'enseignements artistiques sont exclus du dispositif et continuent à percevoir leurs primes au nom du principe de parité.

Il est également précisé que la filière police municipale ne relève pas du RIFSEEP.

	2022	2023
IFSE	2 656 065 €	2 640 113 €
CIA	236 807 €	209 952 €
Autres primes et indemnités	281 812 €	239 990 €
Prime de fin d'année	1 438 110 €	1 422 491 €
GIPA	10 634 €	24 642 €
<b>Totaux :</b>	<b>4 386 621€</b>	<b>4 327 236 €</b>

L'IFSE ainsi que la prime de fin d'année restent stables en 2023.

La GIPA (Garantie Individuelle de Pouvoir d'Achat) quant à elle connaît une forte augmentation en 2023 compte tenu notamment de la forte inflation sur la période de référence prise en compte pour son calcul (2018 – 2022).

# Evolution des éléments de rémunération

## Participation employeur à la protection sociale complémentaire

	2022		2023		
Catégorie A	Femme	8	162 €	4	122 €
	Homme	5	136 €	1	36 €
Catégorie B	Femme	15	558 €	14	466 €
	Homme	18	689 €	14	584 €
Catégorie C	Femme	23	1 300 €	22	1 208 €
	Homme	29	1 475 €	27	1 409 €
<b>TOTAUX</b>	<b>Femme</b>	<b>46</b>	<b>2 020 €</b>	<b>40</b>	<b>1 796 €</b>
	<b>Homme</b>	<b>52</b>	<b>2 300 €</b>	<b>42</b>	<b>2 029 €</b>
		<b>98</b>	<b>4 320 €</b>	<b>82</b>	<b>3 825 €</b>

Le nombre d'agents bénéficiant de la participation employeur à la complémentaire baisse très faiblement en 2023 (moins 16 bénéficiaires). Cette baisse s'explique notamment par le départ de certains agents ou le changement de mutuelle pour une partie d'entre eux.

# Rapport sur l'égalité femmes-hommes

Reçu du Contrôle de légalité le 20/03/2024  
Identifiant : 078-217806215-20240318-8601-DE-1-1



# Egalité professionnelle entre les femmes et les hommes

RÉPARTITION PAR GENRE SELON LES FILIÈRES



RÉPARTITION PAR CATÉGORIE SELON LE GENRE



Les femmes représentent 64% des effectifs de la mairie. Elles sont notamment surreprésentées dans les filières administrative et médico-sociale, et sous-représentées dans les filières sportive, technique et de la police. Les effectifs masculins et féminins sont toutefois répartis de façon

égale par catégorie (A, B et C).

Rapport de la Commission de l'égalité professionnelle

2023

2024

2025

2026

2027

2028

2029

2030

2031

2032

2033

2034

2035

2036

2037

2038

2039

2040

2041

2042

2043

2044

2045

2046

2047

2048

2049

# Egalité professionnelle entre les femmes et les hommes

- ▶ Parmi les contractuels, les femmes sont plus souvent en CDI que les hommes
- ▶ Des femmes qui bénéficient davantage des titularisations, avancement de grade et promotion internes
- ▶ Des temps partiels plus fréquents
- ▶ Un recours plus fréquent à la formation de la part des femmes
- ▶ Une différence de rémunération moyenne légèrement inférieure à la moyenne nationale mais qui doit être résorbée

## Plan d'action - 4 axes (délibération du 14 décembre 2020)

<b>Axe 1</b> Evaluer, prévenir, traiter les écarts de rémunérations entre les femmes et les hommes	<b>Fiche action 1 :</b> Mieux connaître les écarts de rémunération pour mieux les traiter <b>Fiche action 2 :</b> Maîtriser les écarts de rémunération
<b>Axe 2</b> Garantir l'égal accès des femmes et des hommes aux corps, cadres d'emplois, grades et emplois de la fonction publique	<b>Fiche action 3 :</b> Favoriser la mixité des métiers <b>Fiche action 4 :</b> Accompagner les parcours et l'égal accès aux responsabilités professionnelles
<b>Axe 3</b> Favoriser l'articulation entre l'activité professionnelle et la vie personnelle	<b>Fiche action 5 :</b> Adapter l'organisation du travail et du temps de travail en instaurant le télétravail <b>Fiche action 6 :</b> Soutenir toutes les formes de parentalité
<b>Axe 4</b> Prévenir et traiter les discriminations, les actes de violence, de harcèlement moral ou <b>sexuel et les agissements sexistes</b>	<b>Fiche action 7 :</b> Mettre en place un dispositif de signalement, de traitement et de suivi <b>Fiche action 8 :</b> Former et sensibiliser les agents municipaux



## Egalité entre les femmes et les hommes - Actions menées sur le territoire

- ▶ Dispositif Femmes à l'honneur, avec des actions tout au long de l'année
- ▶ Journée contre les violences faites aux femmes : nombreuses actions de prévention et de sensibilisation
- ▶ Festival Show Meuf Go On
- ▶ Actions dans le cadre de la Journée de lutte pour les droits des femmes
- ▶ Cours non-genrées
- ▶ Des actions dans le cadre de la Cité éducative : lutte contre les stéréotypes avec la pratique théâtrale